

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023
 -----oOo-----

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 mars, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
 CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
 COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
 DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
 FEUTRIER Lucie à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

1. Délibération n° 20230703-01 Finance – Fiscalité direct 2023 (annule et remplace la délibération n°20230213-18)

Rapporteur : Mme le Maire

Une réflexion sera abordée lors de la commission finances de juin 2023, pour étudier les intérêts d'une possible augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sur les années futures.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

2. Délibération n° 20230307-02 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes. Budget principal de la commune

Rapporteur : Mme le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

3. Délibération n° 20230307-03 Création d'emplois non permanents – Saison Estivale 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Il est précisé que le centre de loisirs recherche des animateurs pour la saison estivale, les recrutements pour ce style de postes sont compliqués avec peu de candidats.

M.Charpiot confirme cette tendance et difficulté en précisant que comparées aux autres territoires, les conditions de travail et de rémunération de la commune de Guillestre sont satisfaisantes.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

4. Délibération n° 20230307-04 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme le Maire

Mme Le Maire précise que les emplois supprimés et créés sont directement indiqués dans le tableau des effectifs, pièce réglementaire qui est joint au même titre au contrôle de légalité.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

5. Délibération n° 20230307-05 Snack Le Grillon : Bail saisonnier 2023

Rapporteur : Mme le Maire

M. Du Pontavice demande s'il est possible de rajouter des critères environnementaux dans l'appel à projet afin que les candidats puissent être attentifs à l'origine de leurs approvisionnements pour la confection des repas. Le local et le biologique doivent être privilégiés.

Il est répondu, que l'incitation aux produits biologiques et locaux sera inscrite dans le cahier des charges, sans pour autant le rendre obligatoire pour ne pas effrayer les potentiels candidats.

Par contre, la gestion de déchets avec notamment le tri des déchets à la source sera obligatoire.

La date de remise des offres est fixée au 15 avril 2023.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

6. Délibération n° 20230307-06 Adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillantes

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé Mme Hauber Imbert Isabelle, comme élue référente, déjà membre de l'association « Refuge Solidaire ».

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Mme Le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention est en cours de dépôt pour les travaux de l'abri janvier.

M.Charpiot demande si on ne peut pas initier la réflexion sur la création d'un accueil d'urgence, en lien avec l'auberge de jeunesse. Aujourd'hui, l'auberge propose déjà ponctuellement cet accueil d'urgence, mais il sera nécessaire de le pérenniser et de le formaliser officiellement.

7. Délibération n° 20230307-07 Fonctionnement de la piscine municipale – Été 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

8. Délibération n° 20230307-08 Subventions aux coopératives scolaires : Année 2023

Rapporteur : M. Loïc LANOE

Il est rappelé, que la commune a déjà voté une subvention pour le voyage scolaire de l'école maternelle. Ces subventions aux coopératives scolaires complètent de nombreuses autres aides (transport, entretien, téléphonie...) pour les écoles

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

9. Délibération n° 20230307-09 Sécurisation piétonne – Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Il est précisé que les habitants de la place des Dames, attendent beaucoup de l'aménagement de ce lieu de vie.

Depuis quelques années, ce quartier de Guillestre s'est repeuplé avec des familles vivant à l'année, avec une réelle vie de quartier.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

10. Délibération n° 20230307-10 Exploitation en bois façonné des parcelles forestières 13 et 104-105-107-108

Rapporteur : Mme Le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

11. Délibération n° 20230307-11 Attribution du marché de travaux d'aménagement de la voie douce entre Guillestre et Eygliers

Rapporteur : Mme Le Maire

M.Garcin expose une crainte sur le trafic sur la route de la Rochette, entre les cyclistes, les agriculteurs et les riverains.

Il est précisé que les barrières ne seront installées qu'ultérieurement, courant 2024 pour se laisser le temps de voir le fonctionnement et cette mixité d'usages.

La route de la Rochette sera interdite à la circulation pour les engins à moteur, avec une exception pour les ayants droits. L'objectif n'est pas de multiplier les badges ni les autorisations. La sécurité des vélos est primordiale.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

12. Délibération n° 20230307-12 Opération Solaire Bois : Attribution de subventions

Rapporteur : Maxime BERARD

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

13. Délibération n° 20230307-13 Etude bilan – évaluation de l'OPAH 2017-2023 : Demande de subvention

Rapporteur : Mme le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

14. Délibération n° 20230307-14 Autorisation signature marché de fourniture d'électricité

Rapporteur : Mme le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

15. Délibération n° 20230307-15 Bilan des acquisitions et cessions opérées par l'EPF

Rapporteur : Maxime BERARD

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

16. Délibération n° 20230307-16 Travaux de restauration du torrent du Chagne

Rapporteur : Dominique MOULIN

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Une précision sur l'intérêt environnemental de porter ces travaux est expliquée par M.Moulin.

Mme Chiapponi expose que le tourisme lié à la pêche se développe de plus en plus au sein du département des Hautes Alpes et plus particulièrement dans les rivières et les lacs d'altitudes du Queyras, du Briançonnais et des Ecrins.

Ce tourisme reflète la belle qualité des rivières et des lacs, tourisme à préserver et à encourager.

Informations diverses

DUP ORI : Déclaration d'utilité publique opération de restauration immobilière

5 immeubles du centre ancien (quartier de la Frairie) sont ciblés, en tant qu'immeubles dégradés. L'objectif de la DUP ORI est d'obliger la rénovation des bâtiments. Pour ce faire, il convient de lancer une DUP afin qu'un arrêté soit pris par le Préfet.

Une enquête parcellaire qui définira le programme de travaux pour chaque immeuble et le délai dans lesquels ces travaux doivent être faits sera ensuite lancée.

Il est de possible d'annoncer en conseil municipal, les conclusions de l'enquête publique.

Pour la commune de Guillestre, l'enquête publique de la DUP s'est déroulée du 21/11/22 au 12/12/22, avec une information et communication importante : Information dans la gazette, affichage en mairie, en ligne, presse écrite locale...).

Seules 2 personnes sont venues lors des permanences.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec 2 remarques :

- Le délai pressenti de 18 mois pour faire les travaux peut paraître court ;
- Proposition de faire un groupe de travail avec les services instructeurs, dont ABF, pour faciliter les dossiers de PC sur les bâtiments concernés par la DUP.

Ces 2 remarques ne sont pas de nature à remettre en cause l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Il a été répondu premièrement que le délai de 18 mois s'entendrait à compter de la notification de l'enquête parcellaire, donc vraisemblablement en juin 2023 et pas en phase enquête publique.

Puis que Mme Le Maire rejoignait le commissaire enquêteur et proposerait aux services de l'Etat concernés un groupe de travail sur le volet instruction des PC et prescriptions à respecter.

Subventions aux associations

La totalité des montants de subventions aux associations culturelles et sportives ont été mandatés ce jour, avant le 31 mars date annoncée lors du vote de la délibération.

Journée du 25 mars

Faites du compost – CMJ

L'objectif est de sensibiliser tous les âges : des membres du CMJ aux adhérents de l'APAC.

Une journée avec de nombreuses animations relatives à la gestion et à la prévention des déchets.

Public famille, pas spécialement spécialisée.

Serre Meyère

Les travaux débutent le 20 mars pour une durée de 5 mois environ

La circulation sera perturbée durant cette période de travaux.

Une communication avec les référents de quartiers ainsi qu'un boitage seront organisés.

Mutuelle communale

Des nouvelles permanences vont être organisées très prochainement sur Guillestre.

L'information sera transmise dans la prochaine gazette.

